

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION & D'AMÉNAGEMENT TECH-ALBÈRES

2024/15

Réf. 03/06-01

Date de convocation : 21/05/2023

Nb de membres en exercice :	63
Présents :	36
Nb de suffrages exprimés :	40
VOTE :	Pour : 40
	Contre : 0
	Abstentions: 0

Séance du 03 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trois juin, à dix sept heures trente, le comité syndical du Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement Tech-Albères, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, Salle du Préau à Saint-André, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alexandre PUIGNAU.

OBJET : DM1 2024 – DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET PRIMITIF 2024

Étaient présents avec droit de vote :

M. LAURENT BERNARDY (TITULAIRE), M. FRANCIS BERTHELIER (TITULAIRE), M. YVES BLIN (TITULAIRE), M. DANIEL BONNEFOY (TITULAIRE), M. CHRISTIAN BOTTEIN (TITULAIRE), M. ANTOINE CASANOVAS (TITULAIRE), M. JEAN-LOUIS CATALA (TITULAIRE), M. CLAUDE COMMES (TITULAIRE), M. SERGE FAJAL (TITULAIRE), M. DENIS FOURNY (TITULAIRE), Mme CORINNE GAILLOT (TITULAIRE), M. MICHEL GARRIGUE (TITULAIRE), M. FREDERIC HEBRARD (TITULAIRE), M. XAVIER JUHEL (TITULAIRE), Mme ANNIE LAMARQUE (SUPPLEANT), Mme MAYA LESNE (TITULAIRE), M. ANTOINE PARRA (TITULAIRE), Mme ANNIE PEZIN (TITULAIRE), M. STEPHANE PINEDA (TITULAIRE), M. RAYMOND PLA (TITULAIRE), M. YVES PORTEIX (TITULAIRE), M. ALEXANDRE PUIGNAU (TITULAIRE), M. GERARD PUJOL (TITULAIRE), M. FRANCIS QUINTANE (TITULAIRE), Mme MICHELE RAYE DEBRAS (TITULAIRE), Mme NATHALIE REGOND PLANAS (TITULAIRE), M. JEAN-MARC RONFLARD (TITULAIRE), M. ROBERT SANCHEZ (SUPPLEANT), M. LOUIS PIERRE SCHWEER CASES (SUPPLEANT), M. PIERRE SERRA (TITULAIRE), M. JEAN-MICHEL SOLE (TITULAIRE), M. ANDRE TRIVES (TITULAIRE), Mme FREDERIQUE VAQUER (SUPPLEANT), M. JEAN VILA (TITULAIRE), M. JACQUES VILANOVE (TITULAIRE), M. GUY VINOT (TITULAIRE),

Étaient représentés / ayant donné procuration :

M. JACQUES ARNAUDIES (TITULAIRE) donne procuration à M. CHRISTIAN BOTTEIN (TITULAIRE), M. BRUNO GALAN (TITULAIRE) donne procuration à M. ALEXANDRE PUIGNAU (TITULAIRE), Mme MARIE-JOSÉ MACABIES (TITULAIRE) donne procuration à M. XAVIER JUHEL (TITULAIRE), M. ALAIN RAYMOND (TITULAIRE) donne procuration à Mme MICHELE RAYE DEBRAS (TITULAIRE),

Autres présents :

M. MICHEL LESOT (SUPPLEANT) et M. MICHEL VIZERN (SUPPLEANT)

Absents excusés :

Mme SANDRINE CAPEILLE (TITULAIRE), M. MARCEL COLL (TITULAIRE), M. MARC DE BESOMBES-SINGLA (TITULAIRE), M. PATRICK DORANDEU (TITULAIRE), M. CLAUDE FERRER (TITULAIRE), M. NICOLAS GARCIA (TITULAIRE), M. CHRISTIAN JODAS (SUPPLEANT), Mme JOSELINE LAFON (SUPPLEANT), M. PÈRE MANZANARES (SUPPLEANT), Mme MARTINE MAUGUIN (TITULAIRE), M. CHRISTIAN NIFOSI (TITULAIRE), M. JACKY PUJOL (TITULAIRE), M. MICHEL THIRIET (TITULAIRE), M. MARTI VILA PASOLA (TITULAIRE).

M. ANTOINE PARRA (TITULAIRE) a été nommé secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

OBJET : DM1 2024 – DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET PRINCIPAL 2024

Il convient d'effectuer des modifications au BP 2024 correspondant à une écriture d'ordre budgétaire au chapitre 041 pour constater le remboursement de l'avance de l'opération 39 dite Travaux TANYARI.

Nous en profitons pour faire un virement de crédit du chapitre 66 au 011 pour la comptabilisation des intérêts afférents à la ligne de trésorerie et de transférer 3 000 € de l'opération 52 au profit de l'opération 50.

DM N° 1 au BP 2024			
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général			
627	Frais bancaires et assimilés	21 600,00 €	
21	TOTAL :	21 600,00 €	TOTAL : 0,00 €
066 Charges financières		002 Excédent de fonctionnement reporté	
66111	Intérêts	-21 600,00 €	
21	TOTAL :	-21 600,00 €	TOTAL : 0,00 €
TOTAUX GENERAUX FONCTIONNEMENT DEPENSES		0,00 €	TOTAUX GENERAUX FONCTIONNEMENT RECETTES 0,00 €

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
20 - Immobilisations en cours			
2031 op 52	Etude risques 4 barrages	-3 000,00 €	
2031 op 50	Etude risques Collioure	3 000,00 €	
21	TOTAL :	0,00 €	TOTAL : 0,00 €
041 Opérations patrimoniales	041 Opérations patrimoniales		
2312 op 39	écriture d'ordre avance tanyari travaux	299 795,69 €	238 remboursement avance tanyari travaux 299 795,69 €
TOTAL chapitre 041		299 795,69 €	Total chapitre 041 299 795,69 €
TOTAUX GENERAUX INVESTISSEMENT DEPENSES		299 795,69 €	TOTAUX GENERAUX INVESTISSEMENT RECETTES 299 795,69 €
CUMUL DEPENSES DM 1		299 795,69 €	CUMUL RECETTES DM 1 299 795,69 €

66049	SMIGATA	DM n°1 2024
Code INSEE	Budget SMIGATA	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

DM1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-627-020 : Services bancaires et assimilés	0,00 €	21 600,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	21 600,00 €	0,00 €	0,00 €
D-66111-020 : Intérêts réglés à l'échéance	21 600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	21 600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	21 600,00 €	21 600,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
D-2312-39 TANYARI-020 : TRAVAUX PALAU TANYARI	0,00 €	299 795,69 €	0,00 €	0,00 €
R-238-020 : Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	299 795,69 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	299 795,69 €	0,00 €	299 795,69 €
D-2031-50 ERCOLLIURE-020 : PAPI ETUDE RISQUE COLLIURE	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2031-52 ERBAILL 4B-020 : PAPI ETUDE RISQUE BAILLAURY 4 BARRAGES	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	3 000,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	3 000,00 €	302 795,69 €	0,00 €	299 795,69 €
Total Général		299 795,69 €		299 795,69 €

Vue d'ensemble du Budget modifié par la DM 1

BP + DM 1			
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
BP	1 822 647.80 €	BP	1 822 647.80 €
DM 1	0 €	DM 1	0.00 €
Total	1 822 647.80 €	Total	1 822 647.80 €
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
BP	8 043 058.72 €	BP	8 043 058.72 €
DM 1	299 795.69 €	DM 1	299 795.69 €
Total	8 342 854.41 €	Total	8 342 854.41 €
TOTAL SECTIONS CUMULEES		10 165 502.21 €	

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative n° 1 au Budget Primitif 2024 telle que présentée ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré à Saint-André, les jour, mois et an que dessus.

Pour expédition conforme,

Le/ ou La secrétaire de séance,



Le Président,
Alexandre PUIGNAU
 Maire de Les Clusis

